

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL,  
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE  
LA POLITIQUE DE LA VILLE

-----  
**AGENCE URBAINE D'OUJDA**

---

**Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix  
N° 4/2019/A.U.O  
Du 21 novembre 2019 à 11h**

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**Ayant pour objet :**

**La fourniture et installation de mobilier de bureau et installations techniques pour le compte de l'Agence Urbaine d'Oujda en trois lots distincts :**

**Lot n°1 :** Fourniture et installation de mobilier de bureau ;

**Lot n°2 :** Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel ;

**Lot n°3 :** Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation.

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 4/2019/A.U.O (séance publique) en application des dispositions du **Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Oujda**, notamment le paragraphe 1 de l'Article 16 et les paragraphes 1 et 3 de l'article 17.

# CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET GENERALES

## ARTICLE 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation de mobilier de bureau et d'installations techniques pour le compte de l'Agence Urbaine d'Oujda en trois lots distincts.

## ARTICLE 2 : Consistance de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres consiste en :

**Lot n°1** : Fourniture et installation de mobilier de bureau ;

**Lot n°2** : Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel ;

**Lot n°3** : Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation.

## ARTICLE 3 : Composition en lot

Le marché, qui résultera du présent appel d'offres, est composé de trois lots distincts:

Lot n°1 : Fourniture et l'installation de mobilier de bureau ;

Lot n°2 : Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel ;

Lot n°3 : Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation.

Les prestations objet du présent appel d'offres, seront attribuées, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

Le nombre de lot à attribuer à un même fournisseur est limité à deux lots.

Dans le cas où deux lots sont attribués à un même concurrent, il peut être passé avec ce même concurrent un seul marché regroupant ces lots.

## ARTICLE 4 : Maître d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage du marché résultant du présent appel d'offres est l'Agence Urbaine d'Oujda (AUO) représentée par son Directeur.

## ARTICLE 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres sont :

- l'acte d'engagement dûment signé par le soumissionnaire ;
- le cahier des prescriptions spéciales;
- le bordereau des prix - détail estimatif ;
- le cahier des clauses administratives générales (CCAG-T), applicables aux marchés de Travaux; approuvé par le décret n° : 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

## ARTICLE 6 : Validité du marché

Le marché découlant du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur de l'Agence Urbaine d'Oujda et son visa par le Contrôleur d'Etat auprès de l'Agence Urbaine de Oujda, lorsque le visa est requis.

## ARTICLE 7 : Références aux textes généraux et spéciaux

Le titulaire du marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux dispositions des textes suivants :

1. Le Dahir portant loi n° 1.93.51 du 22 Rabia I 1414 (10 septembre 1993), instituant les Agences Urbaines, notamment son article 3 ;
2. Le Décret n° 2.93.67 du 27 rabia II 1414 (21 septembre 1993) pris pour l'application du dahir portant loi n° 1.93.51 du 22 Rabia I 1414 (10 Septembre 1993), instituant les agences urbaines ;
3. Le Décret n° 2.97.361 du 27 Joumada II 1418 (30 octobre 1997) portant création de l'Agence Urbaine d'Oujda ;
4. Le Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Oujda du 07/07/2014 tel qu'il a été modifié et complété ;
5. La loi n°69-00 organisant le contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes promulguée par le dahir n°1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) ;
6. Le Décret n°: 2/00/292 du 20/06/2000 modifiant le Décret Royal n°:330.66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique complété par le Dahir n°:1.77.629 du 25 choul 1397 (01.10.77) et le Décret n°: 2.79.512 du 25 joumada II 1400 (12.05.80) ;
7. Le décret n°2-16-344 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatif aux commandes publiques ;
8. L'arrêté du Ministère des Finances et de la Privatisation n° 2-3572 du 8 juin 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines ;
9. La Décision du ministre des finances et de la privatisation n°212 DE/SPC du 6 mai 2005, fixant les seuils des actes soumis au visa des contrôleurs d'Etat des Agences Urbaines ;
10. La circulaire n° 4-59-SGG en date du 12 février 1959 et à l'instruction n°: 23-59-SGG en date du 6 octobre 1959 relative aux travaux de l'Etat des établissements publics et des collectivités locales ;
11. Le Dahir n° 1-85-347 du 7 rabii 1406 (20/12/1985) portant promulgation de la loi n° 30-85 relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, tel qu'il a été modifié et complété ;
12. Le Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics ;
13. Le Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n°17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;
14. le Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19/02/2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics
15. Le Décret n° 394.14.2 du 13 mai 2016 approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat ;
16. La circulaire de M. le Premier Ministre n°: 397 Cab du 5 décembre 1980 (27 Moharrem 1401) relative aux assurances des risques situés au Maroc ;
17. L'ensemble des textes spéciaux et documents généraux relatifs aux prestations à effectuer, rendus applicables à la date de passation du marché ;
18. Les dispositions du présent cahier de prescriptions spéciales.

Le titulaire du marché devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas déjà, il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci pour se dérober aux obligations qui y sont contenues.

## **ARTICLE 8 : Documents mis à la disposition du fournisseur**

Après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au titulaire, contre décharge de ce dernier, un exemplaire vérifié et certifié conforme de l'acte d'engagement, du cahier des prescriptions spéciales et des pièces expressément désignées comme constitutives du marché telles que indiquées ci-dessus, à l'exception du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de travaux.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

## **ARTICLE 9 : Conditions de livraison et installation**

### **1- DELAI DE LIVRAISON ET INSTALLATION**

Le titulaire est tenu d'assurer la fourniture des prestations objet des marchés découlant du présent appel d'offres dans un délai global de :

- **Quatre Vingt (80) jours** calendaires pour le lot n° 1 ;
- **Quarante cinq (45) jours** calendaires pour le lot n° 2 ;
- **Trente (30) jours** calendaires pour le lot n° 3.

Ce délai court à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'exécution du marché.

### **2- CONDITIONS DE LIVRAISON**

La livraison et l'installation des prestations objet des marchés découlant du présent appel d'offres doivent être réalisées par les moyens propres des titulaires au nouveau siège de l'Agence Urbaine d'Oujda sis au nouveau quartier administratif Boulevard Al Irfane Oujda.

La livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison établi en trois exemplaires indiquant :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ;
- L'identification du fournisseur ;
- L'identification du mobilier et des installations techniques livrés (n° de l'article, désignations et caractéristiques, quantités livrées, etc...).

La livraison et l'installation des prestations s'effectuent sur le lieu précité en présence de la commission désigné par le Maître d'ouvrage à cet effet.

Le titulaire s'engage le cas échéant, à effectuer des livraisons partielles suivant les commandes de l'Agence Urbaine qui précise les quantités à exécuter et leur délai d'exécution dont la date sera prise en compte pour l'application éventuelle des pénalités de retard.

Toute livraison et installation des prestations doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas, selon un calendrier de livraison arrêté en commun accord entre le fournisseur et le maître d'ouvrage.

Les livraisons et installations des prestations seront effectuées par le fournisseur à ses frais et sous sa responsabilité.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les fournitures indiquées dans le marché (documentation et échantillons) et celles effectivement livrées, la livraison est refusée par l'Agence Urbaine d'Oujda et le titulaire est saisi

immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des prestations non-conformes dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas 5 jours ouvrés.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des prestations refusées ; le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

#### **ARTICLE 10 : Contrôle de la fourniture et sécurité**

Le titulaire doit fournir sur demande du maître d'ouvrage, tous les renseignements et explications utiles lors de la livraison et installation des prestations. En outre, il doit informer le maître d'ouvrage de tous les incidents ou problèmes qui interviendraient durant l'accomplissement de sa mission ainsi que les mesures prises pour y remédier.

Toutes les fournitures utilisées devront répondre aux exigences des organismes compétents et normes environnementales.

#### **ARTICLE 11 : Nature et caractère des prix**

Les marchés découlant du présent appel d'offres sont des marchés à prix unitaires. Les prix des marchés qui résulteront du présent appel d'offres seront libellés en Dirham Marocain, fermes et non révisables (toutes taxes comprises). Le prestataire renonce expressément à toute révision de prix. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

Les sommes dues au titulaire des marchés issus de cet appel d'offres sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément aux marchés issus de cet appel d'offres.

Les prix des marchés issus de cet appel d'offres sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

#### **ARTICLE 12 : Impôts, taxes, droits de timbre et d'enregistrement**

Il est à préciser que les titulaires des marchés découlant du présent appel d'offres devront satisfaire à toutes les charges publiques et de polices actuelles ou futures, à supporter les impôts et taxes de toute nature établis ou à établir, tant ceux qui lui incombent ou lui incomberaient du fait du marché.

Les titulaires des marchés découlant du présent appel d'offres s'acquittent des droits auxquels peuvent donner lieu les droits de timbre et d'enregistrement des marchés tel que ces droits résultent des lois et des règlements en vigueur.

Les frais de timbres et d'enregistrement des marchés sont à la charge des titulaires ainsi que tous les autres frais d'enregistrement éventuels (exemplaires supplémentaires du marché demandés pour nantissement ou pour tout autre motif).

#### **ARTICLE 13 : Réception provisoire et définitive**

##### **1-Réception provisoire :**

Les fournitures, et après leur installation, seront réceptionnées par une commission désignée par le maître d'ouvrage en présence du fournisseur ou son représentant, qui vérifiera

leurs conformités, à tous les points de vue, avec les descriptions et les spécifications des marchés découlant du présent appel d'offres, et que les fournitures ne présentent aucun dommage ni avarie ni vice de conception ou de matière.

A l'issue de ces opérations, la commission prononcera la réception provisoire et établira un procès-verbal de réception provisoire.

Si la commission constate que les fournitures ou une partie des fournitures livrées ne sont pas conformes aux spécifications des marchés découlant du présent appel d'offres, le fournisseur procédera aux remplacements ou réparations et rectifications nécessaires. A défaut, la réception ne sera pas prononcée, et le délai d'exécution ne sera pas prorogé.

## **2-Réception définitive :**

Conformément aux stipulations de l'article 76 du CCAG-Travaux et après l'expiration du délai de garantie **fixé à douze(12) mois** et si le fournisseur a rempli toutes les obligations vis-à-vis du maître d'ouvrage, il sera procédé à la réception définitive au plus tard dans les dix jours qui suivent l'expiration du délai de garantie, après que le maître d'ouvrage se soit assuré que les malfaçons ou les imperfections éventuelles ont réparées par le titulaire.

Cette réception définitive sera prononcée, dans les mêmes conditions que la réception provisoire et sera concrétisée par l'établissement d'un procès-verbal définitif.

### **ARTICLE 14 : Délai de garantie**

Les titulaires garantissent que l'ensemble des fournitures livrées en exécution des marchés découlant de cet appel d'offres est neuf, n'a jamais été utilisé, est conforme aux spécifications techniques demandées.

Le délai de garantie s'étend sur une période de **douze (12) mois** pour l'ensemble des fournitures à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant le délai de garantie, les fournisseurs seront tenu de procéder aux rectifications qui leurs seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défauts constatés sans pour autant que ces fournitures supplémentaires puissent donner lieu au paiement à l'exception, de celles résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par le maître d'ouvrage.

### **ARTICLE 15 : Domicile du titulaire**

Conformément à l'Article 20 du C.C.A.G.T Les notifications qui se rapportent aux marchés découlant du présent appel d'offres seront valablement faites au domicile élu des titulaires indiqué dans les actes d'engagement. Dans le cas où un changement de domiciliation serait intervenu, les titulaires sont tenu d'aviser le maître d'ouvrage par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention du changement du domicile.

A défaut d'avoir élu domicile au niveau des actes d'engagement, toutes les correspondances relatives aux marchés découlant du présent appel d'offres sont valablement adressées au domicile élu par le titulaire.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) jours suivant ce changement.

## ARTICLE 16 : Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par virement au compte bancaire ouvert au nom du titulaire au Maroc et après déduction de la retenue de garantie prévue à l'article 17 et sur présentation des factures en trois exemplaires et après la réception provisoire de la totalité de la fourniture reconnue qualitativement et quantitativement conformes aux spécifications du marché résultant de cet appel d'offres.

Les factures doivent être accompagnées du bon de livraison et arrêtés en toutes lettres, certifiées exactes et signées par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant, postal ou bancaire indiqué dans l'acte d'engagement du titulaire du marché découlant du présent appel d'offres.

## ARTICLE 17 : Cautionnement et retenue de garantie

### 1- Cautionnements provisoire et définitif :

En application de l'Article 14 du CCAG-T le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1 : **30 000,00 DH (Trente Mille Dirhams) ;**
- Lot n°2 : **15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams) ;**
- Lot n°3 : **15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams) ;**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 paragraphe 1 du CCAG-Travaux.

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché selon les dispositions de l'article 19, paragraphe 1 du CCAG-Travaux

**Conformément à l'article 15 du C.C.A.G.T le cautionnement définitif est fixé à 3 % trois pour cent du montant du marché arrondi au dirham supérieur.** La constitution de cette dernière doit avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de la notification de l'approbation du marché qui résultera du présent appel d'offres. Elle sera libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du PV de la réception définitive des prestations, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAG-T, et ce conformément aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2 du CCAG-Travaux.

### 2- Retenue de garantie :

Conformément aux articles 16 et 64 du CCAG-Travaux, il sera prélevé au titre de la retenue de garantie 10% du montant du décompte. Cette retenue cessera de croître lorsqu'elle atteindra 7% du montant du marché qui résultera du présent appel d'offres.

La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du fournisseur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, conformément à l'article 17 du CCAG-Travaux.

La retenue de garantie est restituée aux titulaires ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du PV de la réception définitive des fournitures.

## ARTICLE 18 : Pénalités de retard

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé les livraisons des fournitures dans les délais prescrits, il lui sera appliqué une pénalité par jour calendaire de retard de 1/1000 (un pour mille par jour) du montant du marché en application de l'article 65 du CCAG-T.

Les pénalités sont encourus du simple fait de la constatation du retard par le maître d'ouvrage qui, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduit d'office le montant de ces pénalités de toutes les sommes dont le fournisseur est redevable. L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre du marché découlant du présent appel d'offres.

Toutefois, le montant cumulé des pénalités est plafonné à 8% du montant du marché découlant du présent appel d'offres.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché résultant du présent appel d'offres dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAG-T.

#### **ARTICLE 19 : Nantissement**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

#### **ARTICLE 20 : Résiliation du marché**

La résiliation du marché peut être prononcée dans les conditions et modalités prévues par le Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine d'Oujda et par le CCAG-Travaux notamment ses articles 25, 44, 49, 50, 51, 52, 58, 69 et 79.

L'AOU se réserve, également, le droit de résilier unilatéralement le marché aussi, dans les cas suivants :

- en cas de non respect des clauses du marché ;
- si les fournitures livrées par les titulaires des marchés sont interrompues sans motif raisonnable et en l'absence d'un cas de force majeure ;
- les autres cas prévus par la législation sur les marchés en vigueur au Maroc ;

La résiliation du marché ne fera pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée au titulaire du marché en raison de ses fautes ou infractions.

#### **ARTICLE 21 : Contentieux et litiges**

Tout litige qui surviendrait de l'interprétation ou l'exécution des termes du marché sera réglé à l'amiable entre les deux parties dans le cadre des stipulations des articles 81 et 82 du CCAG-Travaux, à défaut de quoi il sera soumis aux juridictions compétentes conformément à l'article 83 du CCAG-T.

#### **ARTICLE 22 : Délai de notification de l'approbation**

L'approbation du marché est notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante quinze (75) jours à partir de la date fixée pour l'ouverture des plis.

A l'expiration de ce délai, et si l'approbation du marché n'a pas encore été notifiée à l'attributaire, celui-ci est libéré de son engagement vis-à-vis de l'administration, une mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut, avant l'expiration du délai indiqué ci-dessus, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaître sa réponse avant la date limitée fixée par le maître d'ouvrage.

#### **ARTICLE 23 : Assurance du titulaire**

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 13 chaâbane 1360 (06/09/1941) unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurance des risques inhérents à l'objet de réassurance et de capitalisation, l'assurance des risques inhérente au marché doit être souscrite aux frais du titulaire et gérée par une entreprise d'assurance agréée par le Ministère des Finances et habilitée à pratiquer au Maroc l'assurance dudit risque.

Le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage et avant tout commencement des prestations les attestations de police d'assurance et ce, conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAG-Travaux.

#### **ARTICLE 24 : Cas de force majeure**

Conformément à l'article 47 du CCAGT et si le titulaire se trouve dans l'impossibilité de remplir ses engagements contractuels, il devra après l'apparition d'un cas de force majeure adresser au maître d'ouvrage, et dans un délai maximum de 7 jours, une notification par lettre recommandée avec accusé de réception établissant les éléments constitutifs de la force majeure et ses conséquences probables sur la réalisation du marché.

Dans tout les cas le fournisseur doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise de l'exécution des obligations affectée par le cas de force majeure.

Quand une situation de force majeure persiste pendant une période de 60 jours au mois le marché peut être résilié à l'initiative du maître d'ouvrage ou à la demande du fournisseur.

#### **ARTICLE 25 : Lutte contre la fraude et la corruption**

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché découlant du présent appel d'offres.

Le titulaire ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du marché issu de cet appel d'offres.

#### **ARTICLE 26 : DEPOSIT DES ECHANTILLONS ET DOCUMENTATIONS TECHNIQUES**

Le fournisseur doit déposer la documentation technique (catalogue, prospectus, notices, photos,...) et les échantillons physiques relatifs aux fournitures et qui devront répondre aux clauses techniques prévues par les dossiers de cet appel d'offres.

La documentation technique et échantillons sont déposés, au siège de l'Agence Urbaine d'Oujda département administratif et financier, sis au Bd Mohammed V résidence Safae **au plus tard le 20 novembre 2019 à 16h30**, contre accusé de réception.

La documentation technique et les échantillons sont déposés comme suit :

<b>Lot n° 1 :</b> Fourniture et installation de mobilier de bureau	Dépôt des échantillons pour les articles suivants : - Prix 1 et 2 : Présentation d'un module de table ; - Prix 3,4 et 5 : Dépôt des modèles physique de chaises ; - Prix, 6 et 10 : présentation de modèle du bois ; - Prix 8 : présentation de modèle de cuir ; - Prix 11 : présentation de modèle de tapis.
<b>Lot n° 2 :</b> Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel.	Présentation de la documentation technique pour l'ensemble des prix.
<b>Lot n° 3 :</b> Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation.	Présentation de la documentation technique pour l'ensemble des prix.

Chaque échantillon doit porter le numéro de l'AOO, le numéro du lot, le numéro de l'article et le libellé de l'article concerné.

#### **ARTICLE 27 : Niveau technique des prestations**

- 1- Le fournisseur s'engage à livrer le mobilier et les installations techniques de bonne qualité et conforme aux spécifications demandées dans les marchés qui résulteront du présent appel d'offres.
- 2- Le titulaire est tenu de livrer avec les prestations :
  - Les documents techniques fournis par le constructeur dans le même emballage que l'équipement concerné ;
  - Les attestations de garantie nécessaires ;
  - Les attestations de garantie fabricant pour le mobilier de bureau.

#### **ARTICLE 28 : Bordereau des Prix- Détail Estimatif**

(Voir Bordereau des Prix- Détail Estimatif)

## CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### ARTICLE 29 : Descriptif technique

#### I- Lot n°1 : Fourniture et installation de Mobilier de bureau :

N° des Prix	DESIGNATION DE L'ARTICLE	Quantité
1	Table de réunion en forme de U	1
2	Table de conférence	1
3	Fauteuil président pour table de conférence en cuir véritable	20
4	Fauteuil Directeur pour table de réunion en cuir véritable	40
5	Fauteuil visiteur en Simili cuir	120
6	Table basse	30
7	Pupitre	1
8	Salon VIP	1
9	Table basse pour salon VIP	2
10	Table de réunion ovale	1
11	Tapis Marocain	2

#### Prix n°1 : Table de réunion en forme de U (plan de table en annexe)

Table de réunion en forme de U composée de 14 modules de 1.40 m\*0.80m + 2 modules de 1.60 m \* 0.80m+ 2 angles de liaison arrondi 90°/0.80m :

- Dimension de la table: 10.60m de longueur, 4.80 m de profondeur, hauteur 74cm ;
- Couleur de la table : Noyer/FN9 ;
- Les plans de travail réalisés en ébénisterie, épaisseur 50mm revêtus deux faces décor, chants droits en PVC, épaisseur minimum 2 mm collé à chaud ;
- Les piétements en panneaux en ébénisterie 0.70\*0.60 m d'une épaisseur égale sur l'ensemble de 50 mm équipé de patins anti bruit et de correction ;
- Les voiles de largeur d'environ 0.54 m se fixant entre les pieds, réalisés en ébénisterie d'une épaisseur de 19 mm, revêtus deux faces dans le coloris de la gamme ;
- Chaque voile est ciselé d'un motif décoratif de style artisanal Marocain.
- Voile de plan 1.40 m muni d'un panneau incliné de 1,30 m\*150mm ciselé d'un motif décoratif de style artisanal Marocain ;
- Voile de plan de 1.60 m muni d'un panneau incliné de 1,50m\*150mm ciselé d'un motif décoratif de style artisanal Marocain ;
- Système passe câble en aluminium anodisé avec trappe et une brosse dimension 80\*80 en position gauche et droite dans les piétements et plateaux ;
- L'assemblage des modules est assuré par des pièces métalliques inoxydables à haute résistance et des vices de 1<sup>er</sup> choix permettant le montage et le démontage en toute facilité et donnant une stabilité parfaite pour les tables montées.

#### Finition ébénisterie.

#### Prix n°2 : Table de conférence

Table de conférence (présidence) réalisé en ébénisterie, composée de 5 modules de 1.40 m :

- Dimension: longueur 7 m, profondeur 90 cm, hauteur 85 cm ;
- Les plans de travail réalisés en ébénisterie, épaisseur 50mm revêtus deux faces décor, chants droits en PVC, épaisseur minimum 2 mm collé à chaud ;

- Les piètements en panneaux en ébénisterie 0.70\*0.70 m d'une épaisseur égale sur l'ensemble de 50 mm équipé de patins anti bruit et de correction ;
- Les voiles de largeur d'environ 0.54 m se fixant entre les pieds, réalisés en ébénisterie d'une épaisseur de 19 mm, revêtus deux faces dans le coloris de la gamme ;
- Le Voile de plan 1.40 m muni d'un panneau incliné de 1,30 m\*150 mm ciselé d'un motif décoratif de style artisanal Marocain ;
- Chaque voile est ciselé d'un motif décoratif de style artisanal Marocain de même style que la table de réunion ;
- Système passe câble en aluminium anodisé avec trappe et une brosse dimension 80\*80 en position gauche et droite dans les piètements et plateaux ;
- Même finition et couleur que la table de réunion ;

#### **Finition ébénisterie.**

#### **Prix n°3 : Fauteuil président pour table de conférence en cuir véritable**

Fauteuil président pour table de conférence en cuir véritable, Haut dossier avec tête, couleur Marron :

- Accoudoirs en polyuréthane réglable ;
- Réglable en hauteur avec vérin lift à gaz ;
- Mécanisme synchrone avec réglage de tension ;
- Coque de protection en polypropylène ;
- Piètement 5 Branche en aluminium chromé sur 5 roulettes 1 choix ;
- Dimension assise : L515\*P 440 mm/HT\*450-550 mm ;
- Dimension total : L 700\* P 615 mm / HT 1230-1330 mm ;

#### **Prix n°4 : Fauteuil Directeur pour table de réunion en cuir véritable**

Fauteuil Directeur pour table de réunion en cuir véritable, Moyen dossier, couleur Marron :

- Accoudoirs en polyuréthane réglable ;
- Réglable en hauteur avec vérin lift à gaz ;
- Mécanisme synchrone avec réglage de tension ;
- Coque de protection en polypropylène ;
- Piètement 5 Branche en aluminium chromé sur 5 roulettes 1 choix ;
- Dimension assise : L515\*P440 mm/HT\*450-550 mm ;
- Dimension total : L 700\* P615 mm / HT 1000-1100 m ;

#### **Prix n°5 : Fauteuil visiteur en simili cuir**

Fauteuil visiteur en simili cuir, Moyen dossier, couleur Marron :

- Accoudoirs fixes en tube rond courbé en aluminium avec manchette rembourrées en polyuréthanes ;
- Coussinets tapissées et revêtu en similicuir, couleur que l'assise et dossier
- Structure dossier rembourrées par une mousse moulée ;
- Piètement type luge en tube rond chromé avec patins anti bascule à l'avant ;
- Dimension d'assise: Hauteur460mm, Profondeur 470mm, Largeur: 490mm ;
- Dimension total : Largeur 565\*P680\*H880mm ;

#### **Prix n°6: Table basse**

Table fabriquée en ébénisterie :

- Dimension : largeur 650mm/profondeur 650mm/hauteur 400 mm ;
- Epaisseur du plateau : 30mm en panneau ébénisterie, chants droits en PVC, épaisseur minimum 2 mm collé à chaud ;
- Piètement en tube d'aluminium conique 50\*30mm avec vérin réglable pour mise à niveau;
- Même finition et couleur que la table de réunion.

## **Finition ébénisterie.**

### **Prix n°7 : Pupitre**

Pupitre de conférence en plexiglas, épaisseur 20mm, avec inserts en inox et comporte deux parties : un plateau et deux pieds latéraux.

- Dimension : largeur 65 cm, profondeur 50 cm, hauteur 105 cm ;
- Le plateau est de 65\*40 cm incliné à environ 8° ;
- L'embase au sol est de 30 cm de côté ;
- le pied est fermé sur 2 côtés avec possibilité d'insérer un logo.

### **Prix n°8 : Salon VIP**

Salon en cuir véritable, couleur Marron composé de :

- 2 Canapé de 3 places, dimension : L 2250\*P 940mm/ H900 mm;
- 3 Canapés de 2 places, dimension : L 1650\*P 940mm/ H900 mm.
- Structure en bois massif, plan en bois aggloméré ;
- Rembourrage en résine expansée indéformable à densité différenciée et recouvert d'une fibre de résine souple ;
- Piétement en tube d'acier avec finition chromée.
- **Finition cuir véritable.**

### **Prix n°9 : Table basse pour salon VIP**

Table basse:

- Plan en verre trempé, sablé et verni avec platines de fixation en acier inox satiné ;
  - Le dessus de table est en panneau MDF tapissé ;
  - Les piétements en tube d'acier chromé;
  - Largeur 1500 m, profondeur 900 cm, hauteur 460 cm.
- Couleur assortie avec le salon VIP.

### **Prix n°10 : Table de réunion ovale**

Table de réunion Ovale en ébénisterie :

- Plan de travail, réalisé en ébénisterie, épaisseur 30mm revêtus deux faces décor, chants droits en PVC, épaisseur minimum 2 mm collé à chaud ;
    - Dimension : Largeur 4.20 m, profondeur 2 m, hauteur 75cm;
    - Partie centrale vitrée ovale sablé ;
    - Piétement doubles en MDF revêtus au choix gris aluminium et de section oblongue 70 mm\*220 mm maintenus entre eux et fixés aux plateaux par des platines métalliques peintes époxy à chaud aux couleurs de la gamme formant étrier en forme de demi cercle ;
    - Voiles de largeur 480 mm se fixant entre les pieds et réalisés en ébénisterie, épaisseur 19 mm revêtus deux faces dans le coloris de la gamme ;
    - Système passe câble en aluminium anodisé avec trappe et une brosse dimension 80\*80 en position gauche et droite dans les piétements et plateaux ;
- L'ensemble des éléments métalliques reçoivent un traitement de surface anticorrosion.
- Couleur Noyer FN9;

**Finition ébénisterie.**

### **Prix n°11 : Tapis Marocain**

- Tapis Marocain production artisanale de 4m/3m ;
- Tapis Marocain production artisanale de 2m/2m.

## II- Lot n°2 : Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel:

N° des Prix	DESIGANTION DE L'ARTICLE	Quantité
1	Table de mixage YAMAHA ou équivalent	1
2	Amplificateur de puissance YAMAHA ou équivalent	1
3	Enceintes 8" 200 watts MONTARBO ou équivalent	4
4	Microphone délégué JTS CS-1DU ou équivalent	6
5	Compresseur DBX 266xl ou équivalent	1
6	Rack pour table de mixage	1
7	Stabilisateur Rackable 5000VA	1
8	Multiprise rack 8 ports	1
9	TV 82 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	4
10	TV 75 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	3
11	TV 55 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	6
12	Vidéoprojecteur 5000 lumens EPSON ou équivalent	1
13	Ecran de projection motorisé 4mx3m	1
14	Camera PTZ Ultra HD logitech rally ou équivalent	1
15	Switch HDMI 8 ports	1
16	Point d'accès WIFI Ubiquiti série LR ou équivalent	10
17	Pointeuse de présence ZKTeco ou équivalent	2

### Prix n°1 : Table de mixage YAMAHA ou équivalent

- Console de mixage 16 canaux ;
- 10 entrées micro, 16 entrées ligne (8 mono + 4 stéréo) ;
- 4 bus GROUP, 1 bus stéréo, 4 Aux ;
- Préamplis micro D-PRE avec circuit Darlington inversé ;
- 2 compresseurs 1-Knob ;
- Multieffet SPX haute qualité 24 programmes ;
- Interface audio USB 2 entrées/2 sorties 24bits/192kHz ;
- Code de téléchargement du logiciel Cubase AI inclus ;
- Atténuateur PAD sur les entrées mono ;
- Alimentation fantôme +48V ;
- Sorties XLR et Jack symétriques ;
- Alimentation interne universelle ;
- Kit de montage en rack inclus.

### Prix n°2 : Amplificateur de puissance YAMAHA ou équivalent

- Puissance : 8Ω 500W x 2, 4Ω 800W x 2, 2Ω 500W x 2, 8Ω 800W x 1, 4Ω 1200W x 1 ;
- Taux de fréquence d'échantillonnage : 48kHz ;
- Convertisseurs A/DD/A : AD/DA: 24 bits linéaire, 128 fois sur l'échantillonnage ;
- Distorsion harmonique totale : 0.1% (1kHz, 10W), 0.3% (1kHz, demi-puissance) ;
- Réponse en fréquences [+1dB, 1W, 8Ω] : 20 - 20 000 Hz ;
- Ratio S/N : 100dB (pondéré A, 8Ω, réglage Gain = + 14dBu) ;
- Processeurs : Somme d'entrée; D-CONTOUR (FOH / MAIN, MONITOR, OFF); Retard (0 - 74 ms); HPF / LPF (fréquence de coupure 20Hz ~ 20kHz avec contrôle de polarité); Processeur haut-parleur (6 bandes PEQ \* + Limiter + Delay) ;
- Latence : 1,5 ms (Entrée analogique aux haut-parleurs) ;

- Préréglages : 8 préréglages d'amplificateur utilisateur (préréglage d'usine: Presets de haut-parleurs pour haut-parleurs passifs) ;

**Prix n°3 : Enceintes 8" 200 watts MONTARBO ou équivalent**

- Enceinte passive moulée en polypropylène, large bande ;
- Puissance : 200W RMS ;
- Impédance : 8 Ohms ;
- Haut-parleur 8", moteur 1" ;
- Dispersion : 90°H x 60°V ;
- Crossover passif 2,8 kHz (12 dB / Oct) ;
- Réponse en fréquence : 58 Hz 20 kHz - SPL (1W/1m) : 98 dB SPL, SPL MAX : 121 dB SPL ;
- 2 entres jack 6,35 mm et 1 entre Speakon (en parallèle) ;
- Poigne de transport ;
- Embase 35 mm ;
- 2 points d'attache (M8) ;

**Prix n°4 : Microphone délégué JTS CS-1DU ou équivalent**

- Type microphone : Back-électret, cardioïde, col de cygne ;
- Bande passante : 50-18 000 Hz ;
- Pression sonore max. : 125 dB pour THD 1% ;

**Prix n°5 : Compresseur DBX 266xl ou équivalent**

- Double compresseur/limiteur/gate ;
- Deux canaux de compression dbx avec nouveau contrôle automatique des temps d'attaque et de retour ;
- Nouveaux circuits d'optimisation du temps de retour ;
- Affichage séparé de la réduction de gain, de la compression et du gate permettant des réglages rapides et précis ;
- Gate/Expanseur adaptatif au programme ;
- Fonctionnement stéréo ou double mono ;
- Accès direct la sidechain ;
- Touche OverEasey/Hard-knee ;
- Touche +4 dBu/-10 dBu ;
- Connecteurs XLR.

**Prix n°6 : Rack pour table de mixage**

- 48cm 19", 21U inclinable ;
- fourni avec roulettes.

**Prix n°7 : Stabilisateur Rackable 5000VA**

**Prix n°8 : Multiprise rack 8 ports**

**Prix n°9 : TV 82 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent**

- SMART TV 4K Ultra HD 82" ;
- 4 x HDMI 2 x USB LAN WiFi Bluetooth ;
- support mural ;

**Prix n°10 :TV 75 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent**

- SMART TV 4K Ultra HD 75" ;

- 4 x HDMI 2 x USB LAN WiFi Bluetooth ;
- support mural ;

**Prix n°11 : TV 55 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent**

- SMART TV Ultra HD 55" ;
- 4 ports HDMI ;
- 2 ports USB minimum ;
- support mural.

**Prix n°12 : Vidéoprojecteur 5000 lumens EPSON ou équivalent**

- Résolution: XGA, 1024 x 768, 4:3
- Luminosité: 5.000 lumen- 3.800 lumen (économie)
- Rapport de contraste: 15.000 : 1
- Lampe : 300 W, 5.000 h Longévité, 10.000 h Longévité (en mode économique)
- Rapport de projection: 1.38 - 2.24:1
- Taille de l'image: 30 pouces - 300 pouces
- Système de projection: Technologie 3LCD, Obturateur RVB à cristaux liquides  
Connexions: USB 2.0 type A, USB 2.0 type B, RS-232C, Interface Ethernet (100 Base-TX/10 Base-T), Entrée VGA (2x), Sortie VGA, Entrée HDMI (2x), Entrée composite, Entrée RVB (2x), Sortie RVB, MHL, Sortie audio mini-jack, Entrée audio mini-jack (2x), Réseau local sans fil b/g/n (2,4 GHz), LAN IEEE 802.11a/b/g/n/ac (WiFi 5) sans fil

**Prix n°13 : Ecran de projection motorisé 4mx3m**

**Prix n°14 : Camera PTZ Ultra HD logitech rally ou similaire**

- Prise en charge des résolutions suivantes : 4K, 1440p, 1080p, 900p, 720p et SD à 30 ips et 1080p, 720p à 30 et 60 ips ;
- Zoom, inclinaison et panoramique motorisés fluides ;
- Panoramique:  $\pm 90^\circ$  ;
- Inclinaison:  $+50^\circ / -90^\circ$  ;
- Zoom HD 15x ;
- Champ de vision: Diagonal:  $90^\circ$ , Horizontal:  $82,1^\circ$ , Vertical:  $52,2^\circ$  ;
- Mise au point automatique ;
- 3 préréglages de caméra ;
- Emplacement de sécurité Kensington ;
- Témoin lumineux vidéo en sourdine ;
- Filetage de trépied standard ;
- RightLight™ avec plage dynamique étendue (WDR) ;
- Contrôle automatique de la caméra RightSight™2 ;
- Télécommande RF ;
- Fixation murale inversible avec répartiteur de puissance et système de rangement des câbles.

**Prix n°15 : Switch HDMI 8 ports**

**Prix n°16 : Point d'accès WIFI Ubiquiti série LR ou équivalent**

- Utilisation en intérieur ;
- MIMO A/B/G/N/AC PoE ;
- Dual Band 2.4 (450 Mbps) et 5 GHz (867 Mbps) ;
- Solution logicielle de gestion permettant la personnalisation et la configuration notamment du Hotspot , la limitation du débit, de la bande passante selon le client ou l'option

sélectionnée, de la quantité de données utilisée au total ou encore la durée d'utilisation.

#### **Prix n°17 : Pointeuse de présence ZKTeco ou équivalent**

- Reconnaissance faciale et empreintes digitales, Code PIN et RFID avec fonction de contrôle d'accès ;
- Processor: Multi-Bio 600 ou équivalent ;
- Camera haute définition infrarouge ;
- Ecran 4.3" TFT tactile ;
- Capacité de stockage : 700 visages, 3000 empreintes digitales, 10000 transactions ;
- Batterie 2000 mAh minimum ;
- Communication: TCP/IP, RS232/485, WiFi, 2 USB ;
- Fonctions optionnelles : GPRS, serial printer, Mifare/HID/iClass ;
- possibilité de connecter plusieurs pointeuses au même serveur.

### **III- Lot n°3 : Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation**

#### **Prix N°1 : UNITES INTERIEURES GAINABLES - VRF :**

Les unités intérieures seront de types Gainables, marque CARRIER ou similaire, à pression statique disponible y compris commande filaire (design compact), WR-90-D-CM (A) selon les caractéristiques ci-dessous :

- Moto-ventilateur disposant de 4 vitesses de ventilation ;
- Détendeur électronique intégré dans l'unité intérieure ;
- Reprise d'air interchangeable sur site selon l'installation (latérale ou par le bas) ;

- Filtres à air facilement amovibles, via une glissière, par le bas ;
- Un panneau d'affichage communicatif permettant d'afficher tout éventuel défaut de fonctionnement et faciliter les interventions ;
- Les unités intérieures disposant du programme « Auto-Restart », permettant en cas de coupure d'électricité de redémarrer le système en sauvegardant les derniers paramètres.
- Pompe à condensat intégrée ;
- Commande filaire ;
- Auto-adressage possible aisément via la télécommande ;
- Hauteurs des unités très compactes et accommodant les contraintes de faux plafonds maximum 300 mm.

## **Prix N°2 : UNITES EXTERIEURES VRF :**

La marque proposée doit être convenablement représentée au Maroc, et avoir fait ses preuves de fiabilité, de robustesse, de disponibilité de pièces de rechanges. La couverture territoriale pour assurer le SAV sur les toutes les régions du Maroc est primordiale.

L'unité extérieure devra être de marque CARRIER ou similaire.

Toutes les études (synoptiques frigorifiques et câblage) et sélections devront faites au moyen du logiciel du fournisseur, et validées par le Distributeur de la marque.

Le logiciel du fabricant doit générer un rapport détaillé, précisant tous les diamètres des liaisons frigorifiques, câblage de communication, charge nécessaire de réfrigérant... ainsi qu'une synthèse mentionnant les puissances effectives des unités (tenant compte de la configuration de l'installation), le ratio de foisonnement du système, un récapitulatif du matériel installé et métré des accessoires à commander...

### **Compresseurs FULL DC INVERTER :**

Tous les compresseurs devront être de type DC INVERTER, de haute efficacité, munis de séparateurs d'huiles intégrés, d'un système de lubrification fiable et performant ainsi qu'une protection anti-coup de liquide, afin d'assurer une efficacité accrue, une fiabilité et une durée de vie prolongée.

Ces compresseurs devront avoir un large champ d'opération (de 20Hz à 200 Hz), et devront permettre d'offrir des rendements élevés à charge partielle (des IPLV jusqu'à 5,8).

### **Batterie-Condenseur :**

L'échangeur du condenseur doit être de type haute-efficacité, avec tubes cuivre rainurés. Il est conçu de façon à assurer un sous refroidissement de 12°C, ce qui permet d'augmenter la proportion de réfrigérant à l'état liquide, réduisant ainsi la chute de pression et améliorant l'échange thermique.

Le condenseur devra être traité contre la corrosion avec application de BLUE-FINS.

### **Efficacité énergétique :**

Les unités devront offrir de hautes performances énergétiques :

- Le rendement énergétique en froid E.E.R. devra être supérieur ou égal à 4,29 (pour le module 8CV) ;
- Le rendement énergétique en chauffage COP devra être supérieur ou égal à 4,39 (pour le module 8CV) ;

### Module INVERTER :

Une carte électronique munie d'un module de régulation INVERTER, conforme aux directives EMC (directive Européenne concernant la compatibilité électromagnétique des équipements électriques ou électroniques).

### Moto-ventilateurs condenseurs :

Les moto-ventilateurs devront être de type DC (à courant continu), pilotés par des sondes de pression et disposants de 18 niveaux de vitesse ; assurant ainsi une économie d'énergie allant jusqu'à 90% en charge réduite.

Les moto-ventilateurs devront être adaptables pour des applications nécessitant un refoulement d'air gainé (haute pression statique disponible).

### Une large plage de fonctionnement :

Les unités proposées devront être conçues pour un fonctionnement stable dans une plage de température extérieure allant de :

- De -5°C à +48°C en mode refroidissement.
- De -20°C à +27°C en mode chauffage.

### Possibilités de configuration, et connectivité à une GTC :

Pour l'utilisateur final, le système proposé doit offrir toutes les possibilités de programmation horaires, verrouillage de modes de fonctionnement ainsi que différentes possibilités de gestion centralisée.

Hormis les modes conventionnels (froid seul, chauffage seul, priorité froid ou priorité chaud) le système doit disposer également d'un mode vote (permettant soit de désigner un utilisateur VIP, soit de sélectionner le mode de fonctionnement selon le nombre de demandes majoritaires).

Il devra être connectable optionnellement aux différents protocoles de GTC qui peuvent exister sur un bâtiment (Modbus, Backnet, Lonwork...).

### Maintenance aisée :

Pour la maintenance, les unités extérieures devront être dotées d'un hublot permettant de visualiser rapidement tous les paramètres de fonctionnement ainsi que toutes éventuelles anomalies.

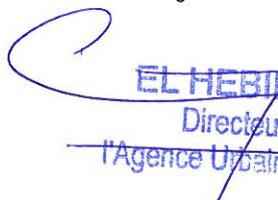
Aussi, tous les organes du circuit frigorifique devront être simples d'accès.

Le système doit disposer d'un logiciel de diagnostic qui permet d'avoir un historique détaillé de tous les paramètres et événements. Ceci pour assurer des interventions rapides, ciblées et efficaces.

**Le Directeur de l'Agence Urbaine  
d'Oujda**

**Le Fournisseur**

(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)

  
EL HEBIB SAÏD  
Directeur de  
l'Agence Urbaine d'Oujda  
30 OCT. 2019  


## **BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF**

**AO N° 4 /2019 du 21 novembre 2019 à 11h**

**Lot n°1 : Fourniture et installation de mobilier de bureau  
pour le compte de l'Agence Urbaine d'Oujda**

<b>N° Prix</b>	<b>Désignation</b>	<b>Qté (1)</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix Unitaire Hors TVA (2)</b>	<b>Prix Total Hors TVA (1)*(2)=(3)</b>
1	Table de réunion en forme de U	1	U		
2	Table de conférence	1	U		
3	Fauteuil président pour table de conférence en cuir véritable	20	U		
4	Fauteuil Directeur pour table de réunion en cuir véritable	40	U		
5	Fauteuil visiteur en Simili cuir	120	U		
6	Table basse	30	U		
7	Pupitre	1	U		
8	Salon VIP	1	U		
9	Table basse pour salon VIP	2	U		
10	Table de réunion ovale	1	U		
11	Tapis Marocain	2	U		
Total HTVA					
TVA 20%					
TOTAL TTC					

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet du Fournisseur)

## BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

AO N° 4 /2019 du 21 novembre 2019 à 11h

**Lot n°2 : Fourniture et pose d'installations techniques, matériel de sonorisation et audiovisuel pour le compte de l'Agence Urbaine d'Oujda**

N° Prix	Désignation	Qté (1)	Unité	Prix Unitaire Hors TVA(2)	Prix Total Hors TVA (1)*(2)=(3)
1	Table de mixage YAMAHA ou équivalent	1	U		
2	Amplificateur de puissance YAMAHA ou équivalent	1	U		
3	Enceintes 8" 200 watts MONTARBO ou équivalent	4	U		
4	Microphone délégué JTS CS-1DU ou équivalent	6	U		
5	Compresseur DBX 266xl ou équivalent	1	U		
6	Rack pour table de mixage	1	U		
7	Stabilisateur Rackable 5000VA	1	U		
8	Multiprise rack 8 ports	1	U		
9	TV 82 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	4	U		
10	TV 75 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	3	U		
11	TV 55 pouces SAMSUNG, LG, SONY ou équivalent	6	U		
12	Vidéoprojecteur 5000 lumens EPSON ou équivalent	1	U		
13	Ecran de projection motorisé 4mx3m	1	U		
14	Camera PTZ Ultra HD logitech rally ou équivalent	1	U		
15	Switch HDMI 8 ports	1	U		
16	Point d'accès WIFI Ubiquiti série LR ou équivalent	10	U		
17	Pointeuse de présence ZKTeco ou équivalent	2	U		
Total HTVA					
TVA 20%					
TOTAL TTC					

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet du Fournisseur)

## BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

AO N° 4 /2019 du 21 novembre 2019 à 11h

**Lot n°3 : Fourniture et pose d'installations techniques de climatisation pour le compte de l'Agence Urbaine d'Oujda**

N° Prix	Désignation	Qté (1)	Unité	Prix Unitaire Hors TVA (2)	Prix Total Hors TVA (1)*(2)=(3)
<b>1</b>	<b>Unités Intérieures VRF</b>				
<b>1,1</b>	<b>RDC et cave</b>				
1,1,1	UI GAINABLE PF 2.2KW y compris commande filaire	6	U		
1,1,2	UI GAINABLE PF 3.6KW y compris commande filaire	4	U		
1,1,3	UI GAINABLE PF 4.5KW y compris commande filaire	1	U		
1,1,4	UI GAINABLE PF 7.1KW y compris commande filaire	1	U		
<b>1,2</b>	<b>Entre sol</b>				
1,2,1	UI GAINABLE PF 2.2KW y compris commande filaire	9	U		
1,2,2	UI GAINABLE PF 2.8KW y compris commande filaire	3	U		
1,2,3	UI GAINABLE PF 4.5KW y compris commande filaire	2	U		
1,2,4	UI GAINABLE PF 5.6KW y compris commande filaire	1	U		
1,2,5	UI GAINABLE PF 9KW y compris commande filaire	4	U		
<b>1,3</b>	<b>1ER ETAGE</b>				
1,3,1	UI GAINABLE PF 2.2KW y compris commande filaire	6	U		
1,3,2	UI GAINABLE PF 2.8KW y compris commande filaire	1	U		
1,3,3	UI GAINABLE PF 3.6KW y compris commande filaire	1	U		
1,3,4	UI GAINABLE PF 4.5KW y compris commande filaire	4	U		
1,3,5	UI GAINABLE PF 5.6KW y compris commande filaire	2	U		
1,3,6	UI GAINABLE PF 7.1KW y compris commande filaire	1	U		
<b>1,4</b>	<b>2EME ETAGE</b>				
1,4,1	UI GAINABLE PF 2.2KW y compris commande filaire	7	U		
1,4,2	UI GAINABLE PF 2.8KW y compris commande filaire	5	U		
1,4,3	UI GAINABLE PF 4.5KW y compris commande filaire	1	U		
1,4,4	UI GAINABLE PF 5.6KW y compris commande filaire	1	U		
1,4,5	UI GAINABLE PF 7.1KW y compris commande filaire	3	U		
1,4,6	UI GAINABLE PF 9KW y compris commande filaire	3	U		
1,4,7	UI GAINABLE PF 11.2KW y compris commande filaire	2	U		
1,4,8	UI GAINABLE PF 12.5KW y compris commande filaire	1	U		
<b>1,5</b>	<b>3EME ETAGE</b>				

<b>1,5,1</b>	UI GAINABLE PF 2.2KW y compris commande filaire	1	<b>U</b>		
<b>1,5,2</b>	UI GAINABLE PF 4.5KW y compris commande filaire	3	<b>U</b>		
<b>1,5,3</b>	UI GAINABLE PF 7.1KW y compris commande filaire	1	<b>U</b>		
<b>1,5,4</b>	UI GAINABLE PF 9KW y compris commande filaire	5	<b>U</b>		
<b>1,5,5</b>	UI GAINABLE PF 12.5KW y compris commande filaire	2	<b>U</b>		
<b>2</b>	<b>Unités Extérieures VRF</b>				
<b>2,1</b>	<b>RDC</b>				
<b>2,1,1</b>	UE VRF 38VF012H119016-E PF 33.5KW	1	<b>U</b>		
<b>2,1,2</b>	UE VRF 38VF012H119016-E PF 56 KW	1	<b>U</b>		
Total HTVA					
TVA 20%					
TOTAL TTC					

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet du Fournisseur)

